ART. 17 N° CD29

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N° 2041)

Adopté

AMENDEMENT

N º CD29

présenté par M. Adam, rapporteur

ARTICLE 17

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« précité »

les mots:

« mentionné au premier alinéa du I du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel